



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
N° 2023-124-6-1
Portant permission de voirie
et autorisation de stationnement

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze),
Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu, le Code de la Route, ses articles R 110-1 et R110-2,
Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,
Vu, la demande présentée par M. Klemens FLEURET, 5070 route d'Espont, 19190 Chadaillat, en vue de réaliser un déménagement au 9 rue Saint Jean à Meymac.
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le 01^{er} juillet 2023 à partir de 08h00, un fourgon type 20 m3 bénéficie d'une autorisation de voirie et d'une autorisation de stationnement.

ARTICLE 2 : zone de travaux

Ces permissions de voirie et autorisation de stationnement portent sur la zone située depuis l'entrée de la rue Saint Jean et jusqu'au droit du 9 rue Saint Jean.

ARTICLE 3 : accès aux réseaux

Le pétitionnaire devra laisser libre accès aux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées ainsi qu'aux vannes de fermeture des branchements d'eau potable.

ARTICLE 7 : transmission exécution

Le directeur général des services, le directeur des services techniques de la Commune de Meymac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et notifié au pétitionnaire.

ARTICLE 8 : voies et délais de recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ampliation du présent arrêté sera adressée

- à Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac,
- à Monsieur Klemens FLEURET, 5070 route d'Espont, 19190 Chadaillat.



Meymac, le 28 juin 2023
Le Maire

Ph. Brugere
Philippe BRUGERE